



## attribution des cheques cadeau

Par **ouahmed**, le **09/01/2020** à **15:02**

Bonjour et bonne année  
je voulais savoir si l'employeur a le droit d'attribuer des chèques cadeaux de fin d'année aux salariés sans avoir l'accord du CSE (comité social et économique)  
car certains élus au CSE ont présenté des devis mais ils n'ont pas été pris en compte par l'employeur.  
merci de vos réponses  
Bonne après-midi  
Cordialement

Par **morobar**, le **10/01/2020** à **09:17**

Bonjour,  
Oui l'employeur a ce droit.  
Mais le CSE a aussi le droit de réclamer un budget identique à celui consacré à l'achat des chèques cadeaux.  
code du travail L2323-86  
L'employeur doit donc être méfiant lorsqu'il mène des activités socio-culturelles à côté du CSE.